

*COVID-19*

**L'APTS offre sa collaboration aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour mettre en œuvre les directives de la Santé publique**

**Longueuil, le 20 mars 2020** – Devant la lenteur de la mise en œuvre des directives de la ministre de la Santé et des Services sociaux, M<sup>me</sup> Danielle McCann, et du directeur national de la Santé publique, le Dr Horatio Arruda, dans certains établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), l'APTS offre sa collaboration et son expertise pour accélérer les efforts d'enraiment de la COVID-19 et assurer la sécurité du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux.

« L'état d'urgence sanitaire décrété par la ministre McCann nous oblige à revoir notre organisation du travail. On ne peut plus attendre que les directives passent à travers le processus administratif long et compliqué des établissements du réseau. Il faut accélérer notre prise de décisions pour éviter la propagation de la COVID-19 et assurer la sécurité du personnel professionnel et technique. Mettons en place des comités paritaires dans les différents services des établissements du réseau afin d'identifier dès aujourd'hui ce qui peut être évité, fait en télétravail ou reporté. Cette collaboration et l'expertise du terrain de nos membres permettront un déploiement plus rapide des mesures de sécurité », a indiqué la présidente de l'APTS, Andrée Poirier.

On sait que le temps est un facteur important dans la lutte à la COVID-19. Plus l'application de mesures concrètes est ralentie, plus les risques augmentent pour les salarié·e·s et la population. Tout le personnel qui offre des services à domicile ou qui doit interagir avec la population est un vecteur de transmission potentiel. Avec l'ampleur de la crise, force est de constater que l'expertise nécessaire pour déterminer ce qui peut et doit être fait pour maintenir les services envers une population vulnérable se retrouve bien souvent entre les mains des gens qui sont sur le terrain.

« C'est clair que ça va bousculer les manières de faire, mais il faut sortir des sentiers battus. J'en appelle à tou·te·s les dirigeant·e·s des établissements : faites confiance à votre personnel. Il a lui aussi le bien et la santé de la population à cœur. Mettez en place les comités, réunissez gestionnaires et expert·e·s sur le terrain, travaillez en équipe, et vous verrez que ça va améliorer la situation. Nous avons tou·te·s le même objectif, celui d'assurer la sécurité du personnel », a conclu Andrée Poirier.

Au cours de la journée, les exécutifs locaux de l'APTS contacteront les dirigeant·e·s qui n'ont pas une telle structure dans leur établissement pour mettre en place un comité paritaire par services afin d'implanter des mesures concrètes pour assurer la santé et la sécurité de nos membres.

**À propos de l'APTS**

L'[Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des

établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

- 30 -

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc  
Conseiller en communication et en relations médias  
Cell. : 514 609-2906